Journée régionale d'échanges

Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en oeuvre

Mardi 7 octobre 2014
Montpellier - Locaux de l'IRTS

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Ouverture de la journée

Cécile Nonin, directrice de Villes et Territoires LR

Jean-Paul Marx, directeur du CVRH Aix en Provence.

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en œuvre
Montpellier - *mardi 7 octobre 2014*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

PROGRAMME

- **10h-10h20** Ouverture par Cécile Nonin, directrice de Villes et Territoires LR et Jean-Paul Marx, directeur du CVRH Aix en Provence.

  Introduction par **Alain Roméro**, vice-président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

- **10h20-11h20** Intervention de **Philippe Méjean**, urbaniste, spécialiste de la politique de la ville

- **11h20-12h15** Débat et échanges avec la salle laissant la place aux témoignages sur les réalités locales

- **12h15-13h45** Pause déjeuner

- **13h45-15h55** Le rapport entre projet de territoire et contrat et ses implications pour l'organisation de la préparation des contrats de ville

  Echanges et débat à partir de plusieurs expériences locales.

  Enseignement des débats et interventions de la journée par Ph. Méjean

- **15h55-16h00** Conclusion de la journée

Introduction

Alain Roméro, vice-président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Journée du 7 octobre 2014
Montpellier

Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en oeuvre

Philippe Méjean
Urbaniste
Enseignant chercheur

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Rappel de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 :

« Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leur compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi ».

- Quel est ce « projet de territoire » qui sert de base au contrat de ville ?

- Comment faire de cette injonction au projet une opportunité pour bâtir (puis mettre en œuvre) des contrats de ville de qualité ?

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

1) Explorer la notion de « projet de territoire » et interroger la relation entre projet et contrat

2) En tirer quelques premiers enseignements sur la façon de procéder

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

1. Quel est ce « projet de territoire » ?

Préalable :
l'adossement de la politique de la ville à un projet à l'échelle de l'agglomération n'est pas nouveau

- mobiliser les expériences passées :
  - pour nourrir nos échanges
  - pour engager le travail sur les sites

Quelle nouveauté ?
L'inscription dans la loi du rapport projet de territoire / contrat de ville.

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

De quel projet de territoire parle-t-on ?

- d'un projet supposé préexister partout où il va y avoir contrat, et lequel ?

- d'un projet inédit, singulier, appelé par la nouvelle perspective de contractualisation, et consistant en quoi ?

La loi : un projet **coproduit** et **partagé** à l'échelle **intercommunale** par les **futurs signataires du contrat**

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Ce que ce « projet de territoire pourrait être :

- **le « projet commun » de la coopération intercommunale ?**

  Les communes « (…) s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire »

  Pas vraiment !

- **le « Projet d'Aménagement Durable du Territoire » des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) ?**

  Pas vraiment !

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

- **les « projets d'agglomération » et les « chartes de pays » de la LOADT de 1999 ?**

  Oui mais…

- **les « Projets stratégiques locaux » (PSL) prônés par l'ANRU en juillet 2011 ?**

  Oui mais…

- d'autres encore…

Aucun de ces documents ne peut constituer en tant que tel le projet de territoire des signataires du contrat.

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Ce qui peut aider à cerner cette notion de « projet de territoire »

Ne pas épiloguer sur la définition du terme et repartir des objectifs de la politique de la ville et du moyen contractuel de leur mise en œuvre locale.

La loi, en reprofilant la politique de la ville, donne des indications précieuses :

- **des contrats calés sur les mandats municipaux (et communautaires)**
  - **un projet directement indexé sur des choix politiques et programmatiques de début de mandat, à débattre avec les futurs signataires**

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

- **une loi qui booste fortement la compétence « politique de la ville » des EPCI :**
  - reformulation de la compétence « politique de la ville »
  - élargissement du nombre d'EPCI compétents
  - un volet cohésion sociale et urbaine dans le « projet commun » de l'EPCI
    - **un projet / contrat qui s'inscrit dans cette dynamique**
    - **des politiques intercommunales de droit commun (urbanisme, habitat, transport, développement économique …) clairement interpellées sur leur capacité à produire de la solidarité et de la cohésion**

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

- **Le retour à une double approche par les publics (volet social) et par les lieux (volet urbain)**
  - **faire travailler ensemble les milieux professionnels concernés**
  - **reconsidérer les opérations de rénovation urbaine**
  - **imaginer le volet urbain du contrat de ville en l'absence de rénovation urbaine**
- **Le renforcement de l'exigence de mobilisation du droit commun**
  - **interpeller la conduite au quotidien de politiques « ordinaires » : éducation, emploi, santé, sécurité …**
  - **mettre chacun des partenaires en face de ses responsabilités**

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

- **le renforcement du discours sur la place des habitants**

  - **quand et comment donner toute leur place aux habitants, et plus largement à la société civile ?**
  - **que peut signifier, sans démagogie, la coproduction du contrat de ville ?**

Et puis, au fil des articles de la loi, des exigences clairement corrélées aux contrats de ville, notamment :

- **la convention intercommunale en matière de logement, à annexer au contrat (article 8)**
- **Le pacte financier et fiscal de solidarité de l'EPCI (article 12)**
- **La signature des contrats par les ARS (article 21)**

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

… Autant d'incitations au projet car il faut :

- **définir des orientations**
- **faire des choix**
- **les mettre en cohérence**
- **combiner différentes échelles spatiales**

En repartant des exigences de la politique de la ville et des attributs du contrat, on inverse la formule :

non pas « un contrat au service du projet »
mais un **« projet au service du contrat »,**

indispensable pour atteindre localement les objectifs de la politique de la ville

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Formulé autrement, le « projet » c'est ce dont on a besoin pour :

- donner du sens à la politique que l'on veut conduire
- installer une dynamique de travail partenariale qui soit authentique et durable (au-delà de la signature du contrat)
- organiser efficacement l'action, notamment en distribuant clairement les responsabilités de chacune des parties prenantes

il ne préexiste pas (ou rarement) au contrat
il n'obéit pas à une définition normative
il est tout autant une posture et un processus qu'un état arrêté
il est à chaque fois singulier, fonction des enjeux locaux de correction des inégalités et des accords entre les partenaires

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

2. Quelques premiers enseignements sur la façon de procéder

- projet et contrat se construisent ensemble
- le pouvoir politique se doit d'être en première ligne
- les futurs signataires doivent être partie prenante de l'ensemble du processus
- ce sont les objectifs de la politique de la ville qui dictent la conception et la mise en œuvre du process projet / contrat

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Revisiter le processus de préparation

- *Un préalable :*

  *se doter d'un **référentiel** au croisement des objectifs nationaux de la politique de la ville (article 1 de la loi) et des trois piliers des contrats (circulaire du 30 juillet 2014)*

- **Dans l'étape de diagnostic** :

  - produire une lecture commune de la situation des quartiers prioritaires : en quoi sont-ils problématiques ?
  - comprendre la place des quartiers dans l'ensemble urbain : quels rôles jouent-ils ?

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Comprendre comment on en est arrivé là :

- quels sont les processus ségrégatifs à l'œuvre ?
- quelles sont les responsabilités engagées : les politiques publiques ? les pratiques d'acteurs ? les mécanismes du marché ?

Egalement pour mémoire :

- quelle prise en compte des quartiers prioritaires dans les différents documents : SCOT, PLH, Agenda 21…
- quel bilan de l'action conduite : CUCS et PNRU ?
- quel bilan de la compétence « politique de la ville « de l'EPCI ?

➢ ***un « portrait du quartier » avec mesure des enjeux et identification des marges de progrès***

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

- **Dans l'étape de définition des choix stratégiques**

On est clairement dans le registre du projet :

que veut-on faire du (des) quartier(s) prioritaires(s) ?

Le projet :
énonciation d'une intention publique claire et partagée
+ identification des moyens pour la concrétiser
(comment rendre possible le futur souhaitable ?)

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Pour ce faire :

- **« naviguer » entre les échelles de territoire, avec des allers-retours entre :**
  - le quartier 1er niveau de projet
  - l'agglomération (ou au minimum la commune) 2ème niveau de projet

- **« croiser » les trois piliers :**
  - cohésion sociale
  - cadre de vie et renouvellement urbain
  - développement de l'activité économique et de l'emploi

  Pour « faire projet », nécessité de les traiter ensemble en interaction.

Débat et échanges avec la salle laissant la place aux témoignages sur les réalités locales

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en œuvre
Montpellier - *mardi 7 octobre 2014*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Le rapport entre projet de territoire et contrat et ses implications pour l'organisation de l'élaboration des contrats de ville

Echanges et débat à partir de 3 expériences locales

- Hérault Méditerranée

- Lodève

- Alès Agglomération

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en œuvre
Montpellier - *mardi 7 octobre 2014*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Conclusions de la journée

par Philippe Méjean

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon
Centre ressources politique de la ville et de la cohésion sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Centre de Valorisation des Ressources Humaines
AIX-EN-PROVENCE

Les prochains rendez-vous de Villes et Territoires LR

14 octobre : groupe de travail sur les conseils citoyens

17 octobre : Les Fonds Européens et le Contrat de Ville : quelle articulation ? (½ journée)

6 novembre : Comment mobiliser les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre des futurs contrats de ville ? Journée régionale

18 novembre : 2ème journée du cycle de qualification sur la participation des habitants des quartiers populaires (le point de vue des associations).

27 novembre : La place du développement économique dans les projets de renouvellement urbain (bilan/perspectives). En partenariat avec l'ANRU